



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

Délibération

2018 - 73 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLET, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Dominique ARNAUD à Jean-Philippe MACHON, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Absents : 3

Bruno DRAPRON, Annie TENDRON, Fanny HERVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BERTHELOT.

Date de la convocation : 21 juin 2018.

Date d'affichage : 09 JUIL. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer des postes dans le cadre des avancements de grades,

Considérant qu'une fois nommé sur leur nouveau grade, les postes non pourvus et libérés suite à ces nominations feront l'objet d'une suppression,

Considérant la nécessité de créer des postes budgétaires pour pourvoir aux remplacements de départs en retraite, par voie de mutation,

Considérant qu'il importe que la continuité du service public soit assurée,



Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,
Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 14 juin 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la création de poste de titulaires :
 - 1) Dans le cadre d'avancement de grades
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 11 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 7 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe
 - 9 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - 10 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 4 postes d'agent de maîtrise principal
 - 3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
 - 5 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 - 2) Dans le cadre des recrutements pour pallier aux départs :
 - 2 postes de rédacteur
 - 1 poste de gardien brigadier
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
 - 3) dans le cadre de réussite au concours :
 - 1 poste de rédacteur
- sur la fixation du tableau des emplois de la commune tel que défini ci-dessus,
- sur l'autorisation donnée au Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.